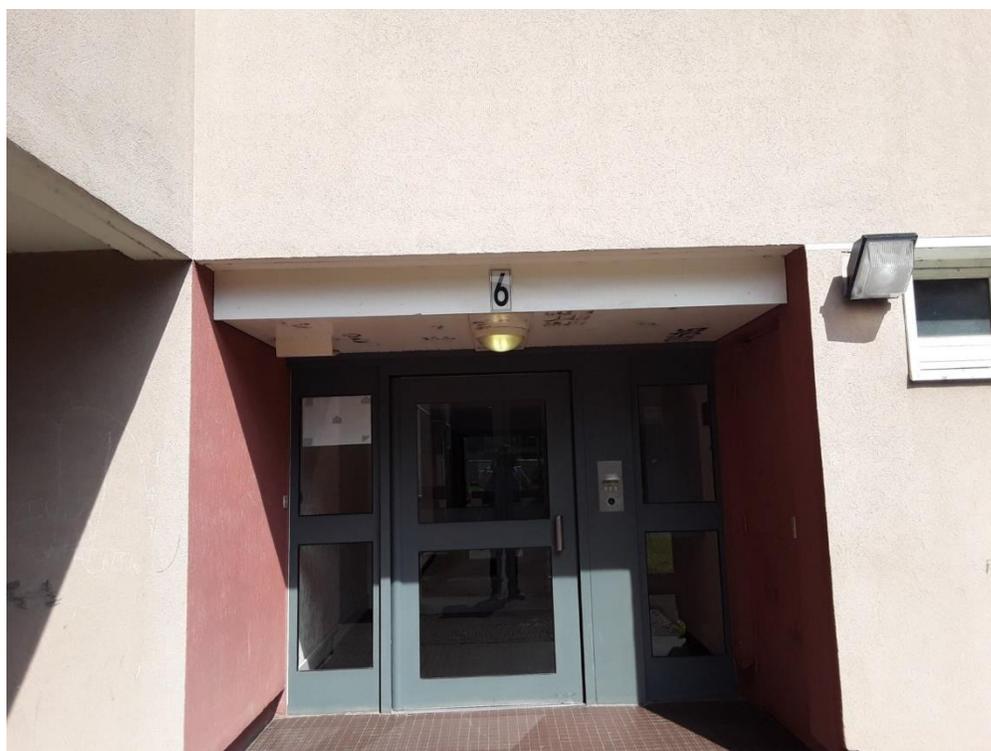


## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Norme NF X 46-020 V .2017

6 SQUARE MENDES FRANCE

77340 PONTAULT COMBAULT



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	6 SQUARE MENDES FRANCE 77340 PONTAULT COMBAULT
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	87LAF0102	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	23/05/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Yoann IMBERT	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	17-1019	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	22/11/2017	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur	ABCIDIA Domaine de Saint Paul - Bat A6 102 route de Limours - 78470 SAINT- REMY-LES-CHEVREUSE	Date de validité :	31/12/2019

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 07/06/2019**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Yoann IMBERT**



**Rapport N° : 87LAF0102 23/05/2019**

Version : 07/06/2019

2/21

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	16
ATTESTATION(S).....	18
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	19

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 ANT. PARIS VALLEE MARNE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900016		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2019 11668  EXPERT HABITAT INGENIERIE  33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4475 1 <b>Provenance</b> PARIS VALLEE MARNE <b>Objet</b> DIVERS		
<b>SERVICE</b> SCE PARIS VAL.MARNE <b>LOCALISATION</b> Programme 87 PONTAULT COMBAULT - MENDES FRANCE Tranche 1 Ensemble F000 Escalier AF Étage 01 Logement 2 Module 87LAF0102 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN <b>ADRESSE</b> 6 SQUARE MENDES FRANCE 77340 PONTAULT COMBAULT	<b>ÉMETTEUR</b> BRIOLAND MAGALI	

**DÉLAI D'EXÉCUTION** 15 JOURS **PÉRIODE DU** 22-05-2019 **AU** 05-06-2019

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AM49	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX	1,00	5,00	5,00
AM69	D'ENTRETIEN OU REPARATIONS URGENTS ENTRE ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MOLP 1 A 10 PRELEVEMENTS (33US D'UN MEME	1,00	25,00	25,00
<b>TOTAL H.T.</b>				30,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b> 20,00 %				6,00
<b>TOTAL T.T.C.</b>				36,00

DIAGNOSTIC POUR TRAVAUX SOL DANS CUISINE ET SEJOUR  
Tél gardien M. JOLY 06.3103.74.06

AFFECTATION BUDGÉTAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : ENTLOG		MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ OU POSTE BUDGÉTAIRE	
1 HONAMIA	A780	APVM	PVM	36,00
INCORAIRES DIAG AMIANTE				

AFFECTATION ANALYTIQUE		RÉFÉRENCES PATRIMOINE		RÉFÉRENCES OCCUPANT		MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET						
1 HONAMIA	87 1	F000 AF	87LAF0102			36,00

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2019 11668

EXEMPLAIRE DE CONTRÔLE

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

Rapport N° : 87LAF0102 23/05/2019

Version : 07/06/2019

5/21

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

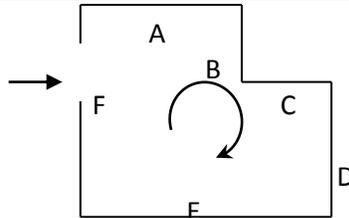
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Cellier	RC		OUI	CONCERNEE
Cuisine	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	RC		OUI	CONCERNEE
Séjour	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	RC		OUI	CONCERNEE
Placard	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 3	RC		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	RC		OUI	CONCERNEE
WC	RC		OUI	CONCERNEE
Entrée	RC		OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTE S	FENETRE 1	FENETRE 2
Cellier	RC	Plaque de plâtre	Béton			Sol souple	Peinture			
Cuisine	RC	Béton	Plaque de plâtre			Sol souple	Peinture			
Chambre 1	RC	Plaque de plâtre	Béton			Sol souple	Peinture			
Séjour	RC	Béton	Plaque de plâtre			Sol souple	Peinture			
Chambre 2	RC	Plaque de plâtre	Béton			Sol souple	Peinture			
Placard	RC	Plaque de plâtre				Sol souple	Peinture			
Chambre 3	RC	Béton	Plaque de plâtre			Sol souple	Peinture			
Salle de bains	RC	Plaque de plâtre	Béton	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)		Sol souple	Peinture			
WC	RC	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Béton		Sol souple	Peinture			

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTE S	FENETRE 1	FENETRE 2
Entrée	RC	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Plaque de plâtre	Béton		Sol souple	Peinture			

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Revêtement souple marron	87LAF0102P001	Sol	BON ETAT	Fr1:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + peinture en faible quantité non séparable	87LAF0102P001	Sol	BON ETAT	Fr2:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Revêtement souple gris	87LAF0102P001	Sol	BON ETAT	Fr3:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cellier	Rez de chaussée	Calicot	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	87LAF0102P002	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cellier	Rez de chaussée	Calicot	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	87LAF0102P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cellier	Rez de chaussée	Calicot	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	87LAF0102P002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cellier	Rez de chaussée	Enduit / Peinture béton	Enduit gris en vrac non séparable + peinture non séparable	87LAF0102P003	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cellier	Rez de chaussée	Enduit / Peinture béton	Enduit gris en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	87LAF0102P004	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

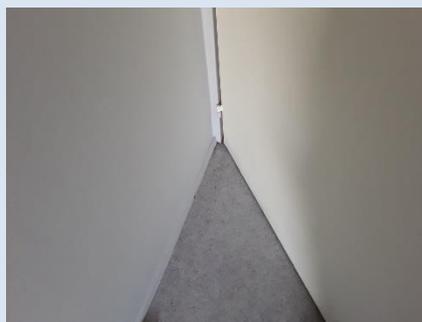




## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

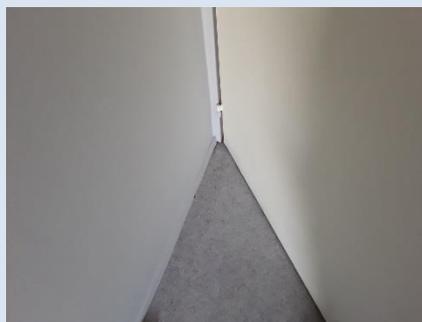
PRELEVEMENT : 87LAF0102P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	87LAF0102 23/05/2019		Cuisine (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Revêtement souple marron	23/05/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr1:Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 87LAF0102P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	87LAF0102 23/05/2019		Cuisine (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + peinture en faible quantité non séparable	23/05/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr2:Amiante non détecté	

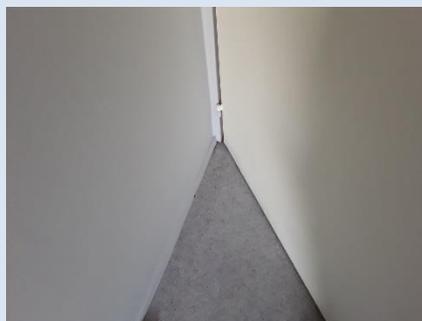
### EMPLACEMENT



**PRELEVEMENT : 87LAF0102P001**

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	87LAF0102 23/05/2019	Cuisine (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Revêtement souple gris	23/05/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr3:Amiante non détecté	

**EMPLACEMENT**



**PRELEVEMENT : 87LAF0102P002**

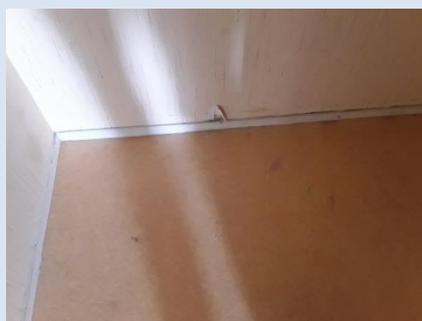
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	87LAF0102 23/05/2019	Cellier (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calicot	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	23/05/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

**EMPLACEMENT**



PRELEVEMENT : 87LAF0102P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	87LAF0102 23/05/2019		Cellier (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit gris en vrac non séparable + peinture non séparable	23/05/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur B		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 87LAF0102P004			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	87LAF0102 23/05/2019		Cellier (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit gris en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	23/05/2019	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT





## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-50297 EN DATE DU 05/06/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-50297 Réf. Commande Client : 87LAF0102--02
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 27/05/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
    - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
ou  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 87LAF0102--02 - 6 SQUARE MENDES FRANCE 77340 PONTAULT COMBAULT				Réf échantillon ITGA : IT071905-54616
Réf échantillon client : 87LAF0102P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Revêtement souple				Description ITGA : Revêtement souple marron / Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Peinture en faible quantité
* Revêtement souple marron	META (1)	1	04/06/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + peinture en faible quantité non séparable	META (1)	1	04/06/2019	Amiante non détecté / -
* Revêtement souple gris	META (1)	3	05/06/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 87LAF0102--02 - 6 SQUARE MENDES FRANCE 77340 PONTAULT COMBAULT				Réf échantillon ITGA : IT071905-54617
Réf échantillon client : 87LAF0102P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cellier Mur A Calicot				Description ITGA : Matériau plâtreux blanc en vrac / Papier peint
* Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	META (1)	1	04/06/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 87LAF0102--02 - 6 SQUARE MENDES FRANCE 77340 PONTAULT COMBAULT				Réf échantillon ITGA : IT071905-54618
Réf échantillon client : 87LAF0102P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cellier Mur B Enduit Peinture béton				Description ITGA : Enduit gris en vrac / Peinture
* Enduit gris en vrac non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	04/06/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-50297 EN DATE DU 05/06/2019  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 87LAF0102--02 - 6 SQUARE MENDES FRANCE 77340 PONTAULT COMBAULT		Réf échantillon ITGA : IT071905-54619		
Réf échantillon client : 87LAF0102P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cellier Plafond Enduit Peinture béton		Description ITGA : Enduit gris en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac / Peinture		
* Enduit gris en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	04/06/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Céline BLIN - Analyste MET



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/2

ATTESTATION(S)



**AXA**

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE**  
**21 ROUTE D ALBERT**  
**62450 AVESNES LES BAPAUME**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.  
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p><b>ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE</b>  <b>DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE</b>  <b>DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES</b>  <b>CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )</b>  <b>CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )</b>  <b>REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION</b>  <b>REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES</b>  <b>DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU</b>  <b>CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP)</b>  <b>DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )</b>  <b>RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION</b>  <b>ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES</b>  <b>ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )</b>  <b>INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALLUR )</b>  <b>MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN</b>  <b>CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.</b>  <b>ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ</b>  <b>ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNMT )</b>  <b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.</b></p>	<p><b>ETAT DES LIEUX LOCATIFS</b>  <b>DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE</b>  <b>CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION</b>  <b>DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO</b>  <b>INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES</b>  <b>THERMOGRAPHIE INFRAROUGE</b>  <b>DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.</b>  <b>DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE</b>  <b>DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION</b>  <b>DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL</b>  <b>DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.</b>  <b>DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES</b>  <b>EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )</b>  <b>ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION</b>  <b>CENTRE DE FORMATION</b>  <b>MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE</b>  <b>DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR</b>  <b>VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b></p>
---	---

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018  
 Pour la compagnie



## CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**IMBERT Yoann**  
sous le numéro 17-1019

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante** sans mention      Prise d'effet : 22/11/2017      Validité : 21/11/2022  
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Gaz**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.
- Termites**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
*Zone d'intervention : France métropolitaine*  
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.
- Electricité**      Prise d'effet : 22/11/2017      Validité : 21/11/2022  
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009.



Accréditation  
n°4-0540  
portée étendue sur  
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY  
Gestionnaire des certifiés

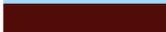
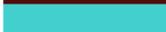
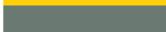
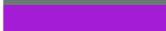
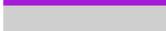
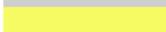


Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance  
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011  
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71  
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

	Murs amiantés
	Prélèvements de sol amianté
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafond amiantés
	Prélèvements de plafond non amiantés
	Prélèvements de mur amiantés
	Prélèvements de mur non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés
	Conduits amiantés
	Conduits non amiantés